

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "Chai" sur la base de données ARIA - État au 25/08/2020

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Chai":

- Contient : chais

Accident

Incendie d'un chai de cognac

N° 52716 - 04/12/2018 - FRANCE - 16 - SEGONZAC .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52716/>

Un départ de feu se produit à 16h40 lors d'une intervention sur la toiture d'un chai de stockage de vieillissement des cognacs. Un ouvrier d'une entreprise du bâtiment colmate une fuite sur un chéneau avec un chalumeau. Il enflamme un nid d'oiseaux situé entre le bardage métallique et le chéneau. L'ouvrier utilise un extincteur à poudre. Constatant que des fumées persistent et que le foyer est difficile d'accès, il alerte les pompiers. Le POI est déclenché à 16h45. Le personnel est évacué à 16h55, puis renvoyé à son domicile. Les pompiers sécurisent le chai et vérifient l'absence de points chauds. Le plafond du chai est ouvert pour vérifier, par l'intérieur, la bonne extinction du foyer. Le chéneau est arrosé pour faire pénétrer l'eau dans la zone à risque. Les dernières équipes quittent le site vers 19 h. Des rondes de surveillance sont mises en place pour la nuit. L'activité du site reprend le lendemain matin en l'absence de dégât matériel sur les chais.

L'intervention d'une entreprise extérieure, réalisant les travaux de réparation sur un chéneau avec un permis de feu et armée d'un extincteur, est à l'origine du sinistre. Le nid d'oiseau n'était pas visible. Les bardages des murs coupe-feu et chéneaux présentent des interstices pouvant favoriser l'installation de nids entre les structures, non visibles.

L'exploitant diffuse un communiqué de presse. Il prévoit d'apporter plus de vigilance à la délivrance des permis de feu / plan d'intervention au sein du site et plus particulièrement pour les travaux en toiture. Ces derniers sont soit réalisés à froid, soit avec obligation de vérifier l'absence de points chauds avec mesure par sonde 2 heures après la fin des travaux.

Accident

Pollution provenant d'un domaine viticole

N° 47462 - 07/12/2015 - FRANCE - 33 - MASSUGAS .

A01.21 - Culture de la vigne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47462/>



Une pollution est constatée en sortie d'un domaine viticole. L'exploitant contrôle les regards et découvre sur l'aiguillage du réseau que la bonde du regard de la canalisation d'eau de pluie, retirée lors d'un lavage, n'a pas été remise. Les eaux de lavage des chais (déchets de fermentation de vin) se sont écoulées dans les eaux pluviales au lieu de se diriger vers la station d'épuration du site (STEP).

Quelques semaines auparavant, les égouts se sont bouchés. Un jeune apprenti connaissant mal le réseau a cru les déboucher en retirant cette bonde et après avoir nettoyé la grille, n'a pas remis la bonde, mettant en communication eaux de pluie et eaux de lavage.

L'exploitant réunit les employés pour leur expliquer les circuits de séparation des eaux avec manipulation des aiguillages ; 2 personnes sont désignées pour effectuer en arrivant un contrôle visuel des écoulements dans la STEP et des eaux pluviales.

L'exploitant prévoit :

- de peindre des indications au sol pour rappeler le bon sens des aiguillages ;
- de renforcer la formation de ses employés ;
- de mettre en place une procédure formalisant les bonnes pratiques mises en place (personne ne touche l'aiguillage sans informer l'ensemble du personnel, 2 personnes nommées pour vérifier la bonne mise en place de l'aiguillage).

Accident

Incendie dans un chai de cognac

N° 53794 - 15/06/2019 - FRANCE - 16 - BAINES-SAINTE-RADEGONDE .

A01.21 - Culture de la vigne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53794/>



Vers 12h30, un feu se déclare sur un chai de cognac de 200 m². L'incendie se propage à une maison d'habitation et des hangars agricoles. Les pompiers rencontrent des difficultés à maintenir la permanence de l'eau. En effet, une réserve d'eau située sur place est polluée par des écoulements d'alcool. Le service de l'électricité coupe une ligne de 20 000 V. Les pompiers utilisent 6 lances à mousse pour circonscrire l'incendie qui s'étend sur 1 000 m². Ils refroidissent une cuve de gaz de 10 m³. L'incendie est éteint vers 17h20. Un bâtiment agricole de 1 600 m² est à moitié détruit. L'exploitant traite les produits phytosanitaires. Il déverse de la terre avec un engin de chantier. Le maire prend un arrêté de péril imminent. Une surveillance est mis en place pour la nuit.

Un pompier légèrement blessé regagne son domicile. La maison d'habitation de 84 m², 2 locaux annexes représentant 130 m², 3 chais représentant 600 m² et 800 m² d'un autre bâtiment agricole dont un local de 30 m² contenant des produits phytosanitaires sont détruits, 200 hl de cognac ont brûlés. Une citerne de gaz est endommagée et remplacée. L'étanchéité d'un angle de la géomembrane du bassin à vinasses n'est plus assurée.

Les pompiers préservent une distillerie de 400 m² et une dizaine d'engins agricoles.

Un défaut sur des panneaux photovoltaïques en toiture du chai principal serait à l'origine du feu. L'incendie se serait ensuite propagé à la toiture ainsi qu'aux autres bâtiments.

Accident

Inondations d'une entreprise de production d'alcool.

N° 17320 - 27/12/1999 - FRANCE - 33 - AMBES .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17320/>



Une usine de production d'alcool est inondée à la suite d'une violente tempête. Les chais et les stockages extérieurs ne sont pas endommagés, mais des cuves d'acides sulfurique / chlorhydrique et de soude se renversent et se vident dans leurs cuvettes dans un dépôt de produits chimiques en sous-sol. Une entreprise spécialisée pompe les produits chimiques 3 jours plus tard. Les bureaux de l'établissement ont également été atteints entraînant la perte du système informatique et de documents papiers. Le site reste sans électricité 3 jours. L'exploitant installe son dépôt de produits chimiques sur cuvette de rétention et à l'extérieur des bâtiments.

En plusieurs endroits la digue, côté GARONNE, a été ouverte avant d'être complètement

submergée compte-tenu de la hauteur de la surcote de la crue (2,6 m). Une vague de 80 cm a envahi le presqu'île d'Ambès. La difficulté majeure a été la lenteur avec laquelle l'eau s'est écoulée de la terre vers la DORDOGNE et la GARONNE, le système d'évacuation existant (jalles, portes et vannes) n'ayant pas correctement joué son rôle faute d'un entretien suffisant. Parallèlement, les voies ferrées endommagées sur toute la zone n'étaient toujours pas utilisables 15 jours après la tempête, les équipes chargées du nettoyage et de leur remise en état mettant beaucoup de temps pour accéder aux voies en raison des terrains inondés.

Ces inondations qui ont concerné une dizaines d'entreprises (ARIA 17316 à 17324), ont notamment mis en évidence la vulnérabilité de certains sites SEVESO. Une mise à jour des études de danger et des Plans d'Opération Internes (POI) sera demandée aux différents exploitants sur le risque inondation. La mise en place d'un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) sur les 4 communes concernées pourrait permettre d'aborder ces différents problèmes avec tous les acteurs concernés.

Accident

Fuite de dioxyde de carbone

N° 36458 - 04/07/2009 - FRANCE - 30 - NIMES .

G47.52 - Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36458/>

Une fuite se produit sur une bouteille de 12 l de dioxyde de carbone (CO₂) à proximité d'un stockage de 30 bouteilles, à l'extérieur d'un commerce de produits oenologiques et d'articles de chais. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m et évacuent 49 personnes. La fuite est stoppée et les riverains regagnent leurs logements.

Accident

Incendie dans les locaux administratifs d'une usine de fabrication de cognac.

N° 23426 - 15/10/2002 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23426/>

Un feu d'origine criminelle se déclare dans les locaux administratifs d'une usine de fabrication de cognac. Les pompiers qui localisent au moins 3 départs de feux distincts, maîtrisent rapidement l'incendie pour éviter qu'il ne se propage aux chais tout proche abritant plus de 5 000 hectolitres d'alcool. L'inspection avait proposé quelques mois auparavant la fermeture du site par décret du Conseil d'Etat en raison de l'impossibilité de l'aménager contre l'incendie du fait de sa situation en pleine ville. Un arrêté préfectoral imposant la surveillance physique des installations 24 h sur 24 est pris à la suite de ce sinistre.

Accident

Feu sur la toiture d'un chai.

N° 32075 - 19/07/2006 - FRANCE - 16 - COGNAC .

G46.34 - Commerce de gros de boissons
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32075/>



Un feu, dû à la foudre se déclare vers 20h sur la toiture d'un chai abritant 5 000 hl d'eau de vie. Les flammes se propagent sur 15 m² et menacent d'autres chais. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances, dont une montée sur échelle. Ils mettent en place

des dispositifs d'éclairage, dégarnissent la toiture sur 40 m², utilisent une caméra thermique pour parfaire l'extinction et surveillent le site durant le reste de la nuit. Un pompier se blesse lors de son intervention.

Accident

Rejet de PCB suit à un acte de malveillance.

N° 32478 - 28/10/2006 - FRANCE - 34 - BEZIERS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32478/>



Lors d'un vol par effraction dans des chais désaffectés, un transformateur datant de 1972 contenant 365 kg d'ascarel, est renversé pour récupérer les métaux situés à l'intérieur de l'appareil. 250 l de PCB s'en écoulent et atteignent la voie publique. Les pompiers récupèrent le produit avec des matériaux absorbants, ils estiment qu'une petite quantité s'est écoulee dans le réseau d'eaux usées de la ville. Le gestionnaire du réseau et de la station d'épuration est averti.

Accident

Feux de paille.

N° 14164 - 29/09/1998 - FRANCE - 16 - SAINT-BONNET .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14164/>

Un incendie détruit 5 000 t de paille stockées dans 2 hangars contigus de 7 000 m². Les pompiers évitent la propagation à un bâtiment proche abritant des chais d'eau de vie et du fuel. Les dégâts dans les hangars sont importants. Un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre.

Accident

Feu dans une distillerie.

N° 26038 - 05/12/2003 - FRANCE - 16 - VIBRAC .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26038/>

Un violent incendie se déclare dans la salle de chauffe d'une distillerie de cognac à la suite d'une fuite d'alcool pur sur un brûleur. Les pompiers maîtrisent le feu à l'aide de 3 lances à mousse et évitent la propagation à d'autres bâtiments. Le bâtiment était équipé de portes coupe-feu entre la salle de chauffe, la chambre et le chais où sont entreposés 150 hl d'alcool pur.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13176 - 18/09/1996 - FRANCE - 67 - DIEMERINGEN .

C11.0 - Fabrication de boissons

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13176/>



Un déversement accidentel, devenant chronique, d'eaux usées organiques pollue L'EICHEL et PETERSBAECHEL. Cette pollution concerne 4 communes et est relative aux chais

vinicoles. Les dommages constatés sont nombreux notamment une importante minéralisation à réaction faiblement acide, à des fortes teneurs en matières organiques biodégradables, matières en suspension et ammonium. Ceci explique une absence de tout peuplement piscicole. Les services administratifs concernés constatent les faits.

Synthèse - 02/08/2013

Accidentologie associée à la production d'alcool "agricole" par distillation (rubrique 2250)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidentologie-as-sociee-a-la-production-dalcool-agricole-par-distillation-rubrique-2250/>

74 accidents français impliquant des installations de production d'alcool agricole par distillation (ou de stockage de ces alcools; le retour d'expérience étant parfois transposable) sont enregistrés dans la base ARIA au 10 mars 2010. Les événements se sont déroulés dans des installations classées ou susceptibles d'être classable au titre de la rubrique 2250 de la nomenclature des installations classées. Cette synthèse présente les principales typologies, causes et conséquences des événements.

- [Production d'alcool "agricole" par distillation \(Synthese_-2250_mar2010.pdf\)](#)
-

Synthèse - 02/08/2013

Accidentologie associée à la préparation et au conditionnement de vin (rubrique 2251)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidentologie-as-sociee-a-la-preparation-et-au-conditionnement-de-vin-rubrique-2251/>

La base ARIA recense, entre 1992 et septembre 2010, 137 accidents français impliquant des installations de préparation ou conditionnement de vin. Ces installations sont en particulier soumises aux prescriptions réglementaires de la rubrique 2251 de la nomenclature des installations classées. Cette synthèse présente les principales typologies, causes et conséquences de ces événements.

- [Préparation et conditionnement de vin \(SY_vins-rubr-2251_2010.pdf\)](#)
-

Synthèse - 02/08/2013

Accidents impliquant les alcools de bouche (rubrique 4755)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidents-impliquant-les-alcools-de-bouche-rubrique-4755/>

Cette synthèse s'intéresse aux installations relevant de la rubrique 4755 (ex rubrique 2255) de la nomenclature des installations classées. Elle concerne les alcools de bouche équivalents aux liquides inflammables de catégorie CLP 2 et 3. Ont été retenus les alcools forts et le vin, dont le titre de 12-13 ° conduit à un point éclair inférieur à 60 °. Le cidre, quant à lui, n'a pas été retenu, car son titre qui varie en moyenne de 3 à 5 ° conduit à un point éclair plus élevé. La bière, autre boisson alcoolisée, mais dont le degré d'alcool peut varier fortement, est également exclue de cette synthèse. L'échantillon comporte ainsi 53 accidents / incidents français survenus dans les usines de fabrication et de stockage d'alcools de bouche ; 4 cas étrangers complète l'analyse.

Date de publication : novembre 2014

- [Accidents impliquant les alcools de bouche \(Accidentologie-rubrique-4755.pdf\)](#)

Synthèse - 02/08/2013

Accidentologie relative aux PCB

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidentologie-relative-aux-pcb/>

Ce document propose une liste des accidents liés aux polychlorobiphényles ou pyralènes. Les événements sont classés suivant qu'ils impliquent des opérations de tri et transit de déchets, le démantèlement d'installation. D'autres cas sont en outre analysés avec notamment l'impact de facteurs comme la malveillance ou les aléas naturels (foudre).

Date de publication : août 2013.

- [Accidentologie relative aux PCB \(Accidents-transfo-PCB_FR-aout2013.pdf\)](#)

Accident avec fiche détaillée

Déferlement de 50 000 000 de m³ d'eau au dessus d'un barrage

N° 23607 - 09/10/1963 - ITALIE - 00 - ERTO E CASSO .

D35.11 - Production d'électricité

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/23607-2/



A 22h39, un glissement de terrain d'une partie du mont Toc déverse 260 millions de m³ de terre et de roche à plus de 90 km/h dans le réservoir plein du barrage du Vajont. L'éboulement comble quasi instantanément le lac de retenue. Deux vagues de 25 millions de m³ d'eau chacune se propagent en aval et en amont du lac. L'eau franchit alors la crête du barrage, formant une vague de plus de 150 mètres de haut qui s'engouffre dans la gorge en direction de Longarone.

L'avancée de la masse d'eau dans la vallée très étroite provoque des phénomènes de grande violence : l'air propulsé brutalement par l'eau, forme une onde de pression qui commence à faire des ravages dans la ville, puis l'eau charriant de nombreux débris provoque les destructions. La masse d'eau engloutit les villes de Longarone, Pirago, Rivalta, Villanova et Faè ainsi que de nombreux petits villages environnants. Selon les estimations, entre 1 900 et 2 100 personnes sont tuées. Le barrage voute en béton armé double courbure, haut de 261 m, n'est presque pas endommagé, seules les installations annexes (salle de contrôle, équipements...) sont détruites.

Grâce aux études géologiques et aux essais sur maquettes réalisés suite à un éboulement partiel survenu en novembre 1960, les causes sont relativement bien cernées. Elles résultent de la conjonction de plusieurs facteurs défavorables confirmés par les investigations post-accident :

- une configuration géologique complexe du site avec une particularité du versant septentrional du mont Toc présentant notamment une surface de glissement en forme de « chaise » selon un plan de litage courbé;

- les variations de niveau du lac de retenue ;
- la pluviosité : les fortes pluies de la semaine précédant l'accident auraient alourdi le terrain et partiellement lubrifié le plan de glissement.

L'un des responsables du désastre se suicide. Pour la plupart, les autres responsables politiques et techniques sont absous faute de preuves, en dehors de l'ingénieur en chef du projet. Ce dernier est condamné à 5 ans de prison en 1977 et bénéficie d'une mesure de grâce au bout d'un an.

Accident

Fuite de gazole dans une maison de négoce

N° 51721 - 07/06/2018 - FRANCE - 16 - JARNAC .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51721/>



Une fuite de carburant se produit vers 13 h sur un moteur diesel alimentant une pompe du réseau incendie protégeant un ancien chai à autorisation. Un déversement de 50 l de gazole pollue le sol et la CHARENTE sur 1,5 km et 20 m de large. Un employé stoppe la fuite vers 14 h. Les pompiers installent un barrage flottant et épandent de l'absorbant. Le lendemain, une société spécialisée pompe les hydrocarbures et récupère les déchets. Le réseau incendie est arrêté durant 12 jours.

Le groupe motopompe avait été démarré automatiquement pour compenser la perte de pression sur le réseau sprinkler lors d'une opération de maintenance. Le joint d'un des 2 bols à filtres à gazole n'était pas du bon diamètre ce qui a entraîné la fuite. Un employé a fermé la vanne d'isolement des réservoirs, mais elle était défectueuse. Le carburant s'est écoulé dans la rétention du groupe motopompe qui n'était pas complètement étanche. Enfin, l'alarme du groupe motopompe n'a pas été prise en compte du fait d'un défaut de transmission et l'installation a fonctionné 1h30 sans surveillance.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant :

- remplace les équipements défectueux (vannes d'isolement des cuves de gazole et de la vanne d'isolement de la pompe hydrophore...) ;
- contrôle le report d'alarme et forme une équipe pour vérifier toutes les semaines les remontées d'alarmes ;
- réalise une étanchéité en résine sur la rétention ;
- établit un plan de maintenance annuel des vannes des cuves et de la rétention âgée de 15 ans.

Accident

Explosion d'un dépôt suite à démontage de feux d'artifice

N° 40136 - 08/04/2011 - ETATS-UNIS - 00 - WAIPAHU .

E39.00 - Dépollution et autres services de gestion des déchets

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40136/>



À 8h50, une explosion suivie d'un incendie se produit dans un magasin de stockage de feux d'artifice (bunker enterré dans un flanc de montagne). Ces artifices de contrebande en provenance de Chine avaient été saisis par les douanes entre 2007 et 2011 car, contrairement à leur étiquetage d'artifices pour particuliers (type 1.4G), leurs caractéristiques physiques correspondaient à des artifices pour professionnels (type 1.3G).

Les artifices impliqués dans l'incident, saisis en 2010, étaient constitués de tubes individuels contenant chacun une charge de propulsion à base de poudre noire et une bombe et liés par des mèches pyrotechniques.

A 7h15, une équipe de 6 personnes commence le démontage de ces tubes d'artifices pour préparer leur destruction. Ils s'installent sur une table, sur le quai de chargement en ciment directement en face de l'entrée du stockage. Ils découpent les tubes à la main en utilisant un coupe-tuyau PVC ou un couteau et séparent les composants explosifs dans des boîtes en carton.

A 8h30, il se met à pleuvoir à verse : les travailleurs remballent rapidement leur installation de démontage et stockent les outils, les chaises, les boîtes contenant des bombes, la poudre noire, et le reste des tubes partiellement désassemblés juste à l'entrée du stockage. Le chef d'équipe sort du stockage pour passer un appel téléphonique ; quelques minutes après, l'explosion (détonation en masse) se produit, tuant les 5 employés qui étaient restés à l'intérieur et blessant légèrement le 6ème.

L'enquête menée par le bureau américain de la sécurité chimique (US CSB) souligne les principaux éléments suivants:

1 / La société, qualifiée pour la destruction de munitions non explosées telles que des grenades ou mines, ne disposait d'aucune expérience en matière d'élimination de feux d'artifice. Le procédé de destruction, qui consistait à tremper les feux d'artifice dans du diesel avant de les brûler dans des fûts sur un champ de tir à proximité, a été "inventé" et son analyse de risques était nettement insuffisante.

2 / Le personnel n'avait pas la formation, l'expérience ni la connaissance des bonnes pratiques pour la destruction de feux d'artifice en toute sécurité.

3 / L'entreprise a modifié à deux reprises le procédé, ce qui a permis l'accumulation de grandes quantités de substances explosives dans des boîtes, augmentant considérablement le risque d'explosion. Les implications sur la sécurité de ces changements successifs n'ont pas été suffisamment analysés.

4 / Un certain nombre de sources d'inflammation ont été identifiées dans le stockage : outils inadaptés pouvant provoquer des étincelles, un diable métallique et des chaises roulantes de bureau pouvant avoir généré de la friction sur des traces de poudre au sol, sacs poubelles en plastique « classiques » recevant de la poudre noire et pouvant avoir généré une décharge d'électricité statique...

Le CSB souligne également de la part de l'état une sélection insuffisante des entreprises sous-traitantes, des exigences et un contrôle insuffisants concernant la sécurité d'activités dangereuses, ainsi que des lacunes importantes dans les normes réglementaires (fédérales comme des industries) relatives à l'élimination des feux d'artifice.

Accident

Déversement de métal en fusion dans une fonderie

N° 50548 - 16/10/2017 - FRANCE - 63 - CAUDAN .

C24.51 - Fonderie de fonte

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accidents/50548/>



Dans une fonderie, lors d'une opération habituelle de décrassage d'une poche de coulée, du métal se déverse dans la goulotte et sur le catélagage par une trappe de nettoyage restée ouverte. Le déversement de métal entraîne la combustion de 2 chaises et une épaisse

fumée. Les 3 opérateurs présents circonscrivent le départ de feu à l'aide d'extincteurs. Les secours prennent en charge 3 personnes incommodées par les fumées. L'infirmière du site prend en charge l'opérateur du poste de décrassage pour une brûlure superficielle aux avant-bras.

Le déversement s'est produit lors de l'inclinaison de la poche. Les experts électricien et automaticien du groupe n'ont décelé aucun dysfonctionnement du système automatique de coulée. L'hypothèse la plus probable serait une erreur de manipulation dans les commandes de basculement de la poche.

L'exploitant arrête la production, condamne la trappe par une soudure, change le distributeur hydraulique de commande de basculement de la poche. Par la suite, il met en place les mesures correctives et préventives suivantes :

- remplacement du platelage déformé ;
- analyse de l'huile du circuit hydraulique du chariot de décrassage ;
- intervention des experts hydraulicien et automaticien pour analyse des causes racines ;
- arrêt d'urgence de proximité au niveau du pupitre de basculement de la poche afin que le couleur puisse couper immédiatement le jet de coulée. L'arrêt d'urgence avant l'accident se situait à deux mètres du pupitre.

La mise en place d'une butée électrique ou mécanique sur le basculement de la poche s'avère impossible compte tenu des différentes positions de la poche lors des phases de décrassage et de coulée. L'exploitant prévoit donc plutôt de mettre en place un arrêt d'urgence de proximité au niveau du pupitre de basculement de la poche afin que le couleur puisse couper immédiatement le jet de coulée en cas de problème (l'arrêt d'urgence le plus proche étant situé actuellement sur le pupitre de commande du chariot à 2 m du pupitre de basculement).

Accident

Fuite d'alcool alimentaire dans une société de vente de boissons

N° 44442 - 08/10/2013 - FRANCE - 16 - COGNAC .

G46.34 - Commerce de gros de boissons

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44442/>

Une cuve en inox de 25 m³ d'alcool de bouche (cognac) s'effondre chez un grossiste en boissons vers 9h15. Le contenu de la cuve se déverse dans une rétention en béton. Dans l'attente des secours, les exutoires et les portes de secours du chai sont ouverts pour le ventiler les lieux ; 38 hl d'alcool sont transférés dans une autre cuve.

L'exploitant indique à l'inspection des installations classées que 2 des pieds de la cuve se sont enfoncés dans le sol défailant de la rétention ; 200 hl d'alcool se seraient ainsi infiltrés par les trous générés dans le béton lors de la chute de l'équipement.

Une expertise est effectuée afin de connaître l'état de fragilité du béton ou du sol/sous-sol (carottages du sol en différents points). L'exploitant procède également à l'évacuation du maximum d'alcool des cuves du chai afin d'alléger leur poids compte-tenu des doutes sur la portance du sol. Après analyse des résultats de l'expertise, de la résine est injectée dans des "vides" détectés dans le sous sol.

Accident

Feu couvant dans un stockage de CSR

N° 52394 - 01/08/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER .

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52394/>

Dans un centre de tri et traitement de déchets (déchets d'ameublement, DEEE et déchets non dangereux divers), un feu couvant se déclare dans une cellule de stockage contenant des CSR (combustibles solides pour récupération) issus du broyage de rembourrés (canapés, fauteuils, chaises de bureau. Ils ont été retirés les fractions métalliques). Les employés détectent des fumées lors de leur prise de poste. Ils traitent le feu couvant avant qu'il ne dégénère en incendie.

Le feu couvant est lié à l'auto-échauffement des CSR.

Accident

Chute d'une cuve de stockage de vin

N° 49280 - 04/02/2017 - FRANCE - 16 - ANGEAC-CHAMPAGNE .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49280/>

Sous l'effet de fortes rafales de vent lors de la tempête LEIV, 4 citernes inox de stockage de vin vides, reliées entre elles par 2 tombent sur un chai de stockage d'alcool de bouche dans une distillerie. Trois restent en équilibre sur le mur, tandis que la 4ème endommage la toiture du chai. Aucun déversement accidentel n'est à déplorer.

Les 4 citernes sont inutilisables. Les murs du chai ne sont pas touchés. Des plaques de fibrociment sont à changer, ainsi que 2 profilés (pannes Z) tordues et quelques plaques d'isolant. La toiture perd sa protection coupe-feu 2 h au niveau de la chute des citernes. Les citernes en équilibre sont enlevées pour prévenir tout risque de chute au sol. Les scellements des citernes se situant dans la même zone sont vérifiés par resserrage des écrous.

L'expert de l'assureur passe le 07/02. Les travaux de remise en conformité de la toiture coupe-feu 2 h sont réalisés au plus tard le 31/05/2017. La citerne déformée par la chute de la cuve voisine est remplie d'eau. La pression exercée par le liquide permet de la faire revenir quasiment à sa forme initiale. L'eau présente dans la citerne permet, par ailleurs, de juger dans le temps de la tenue des soudures.

Une entreprise spécialisée réalise une étude béton sur les radiers des citernes tombées, ainsi qu'une étude de la stabilité au vent dans cette zone. Les résultats de cette étude permettent de réaliser des radiers et des scellements adaptés à la stabilité pour les cuves de remplacement. Concernant les cuves non tombées, des points de scellements supplémentaires avec des équerres plus épaisses et des chevilles de fixations plus longues sont installés. La protection coupe-feu du chai est rétablie. En mesure préventive, un scénario tempête est ajouté au POI de l'établissement en mentionnant qu'en cas d'alerte rouge tempête, les portes des citernes vides seront verrouillées et lestées avec 100 hl d'eau à l'intérieur.

Accident

Feu dans un chai.

N° 20844 - 29/07/2001 - FRANCE - 17 - ARTHENAC .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20844/>

Un incendie détruit en 1 h un bâtiment de 2 niveaux de 800 m² abritant une distillerie contenant 50 hl d'alcool pur. L'intervention d'une quarantaine de pompiers avec

d'importants moyens en émulseur ne permet pas de sauver la chaîne de production, le stockage de bouteilles prêtes à l'expédition et les bureaux. Un orage survenu 1 h 30 plus tôt aurait provoqué une surtension électrique avec coupure de courant, rétabli par réenclenchement du disjoncteur par l'exploitant, mais initiant un feu couvant à l'origine de l'incendie.

Accident

Incendie dans un silo de stockage de sciure de bois

N° 14634 - 31/08/1998 - FRANCE - 58 - FOURCHAMBAULT .

C31.09 - Fabrication d'autres meubles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14634/>



Dans une usine de fabrication de chaises en bois, un incendie se développe dans un silo de sciure d'une capacité de 60 m³. Les rampes d'arrosage extérieure et intérieure et la vis d'extraction en partie basse sont déclenchées. Après 1 h d'arrosage, à l'ouverture d'une trappe latérale d'accès, l'air frais ravive la combustion et des flammes d'une dizaine de mètres blessent 4 personnes. Celles-ci sont hospitalisées. Le sinistre est maîtrisé par l'équipe d'intervention interne. Les filtres à manches et les moteurs de décolmatage sont endommagés. L'installation est remise en état en 1 semaine. Une particule incandescente générée par l'échauffement d'un palier de moteur de l'installation d'aspiration est probablement à l'origine du sinistre.

Accident

Feu de distillerie

N° 37725 - 09/01/2010 - FRANCE - 17 - SAINT-MARTIAL-SUR-NE .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37725/>

Dans une distillerie, un feu d'alcool se déclare dans un chai mitoyen sur 2 côtés de 500 m² construit en 1956. Une voisine observant des flammes spectaculaires de plus de 6 m dépassant la toiture, alerte l'exploitant vers 1 h. Une cinquantaine de pompiers provenant de plusieurs casernes est mobilisée. Sous l'effet du rayonnement intense des flammes, des centaines de fûts de cognac s'embrasent et explosent ; l'alcool enflammé s'écoule sur 200 m² de terrain.

Les secours rencontrent des problèmes de ressource en eau, le point d'eau naturel le plus proche étant à 800 m. Après 4 h d'intervention, ils maîtrisent le sinistre avec 5 lances dont 2 à mousse puis maintiennent les lieux sous surveillance toute la nuit. Le bâtiment avec l'alambic contenant du cognac et un chai de 300 hl d'eau-de-vie, dont une partie de plus de 40 ans d'âge, sont détruits. Le bâtiment mitoyen où était entreposé du vin, un 2ème chai de l'autre côté de la cour et 3 habitations proches ont été protégés. La pollution des sols par l'alcool ne devrait pas être traitée.

Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre. L'exploitant précise qu'au moment des faits, la distillation du cognac n'était pas terminée et que l'alambic ne fonctionnait plus depuis vendredi 13 h à la suite d'une rupture d'approvisionnement en granulés de bois, combustible utilisé en remplacement du charbon.

Accident

Incident sur une colonne de l'unité aromatique

N° 26370 - 11/06/2003 - FRANCE - 76 - GONFREVILLE-L'ORCHER .

C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26370/>

Lors d'une tournée dans une usine de matières plastiques, le rondier entend un bruit important et constate que la chaise supportant la ligne de 30" de la colonne de l'unité aromatique du site vient de tomber sur un ~~travailleur~~. Cette chaise était fixée à 80 m de haut en tête de colonne.

Une première inspection permet de constater que les boulons de fixation de la chaise sont corrodés et cisailés. De plus, la boulonnerie des éléments de charpente, fixés sur la colonne, qui supportent et guident la ligne, est en mauvais état ou cassée. Fonctionnant à 7 bar et 180 °C depuis 25 ans, cette colonne est calorifugée. Son inspection montre qu'elle est en bon état ; elle est cependant légèrement déformée dans sa partie verticale et vient à froid en appui sur les guides.

L'unité est mise en recyclage, puis la colonne est vidangée. L'unité sera arrêtée 5 semaines pour être remise en état. La colonne est échafaudée sur toute sa hauteur, l'ensemble de la ligne est inspectée, soudures de raccordement sur la colonne comprises, et les boulons cisailés sont recherchés pour être expertisés. Enfin, les calculs de la tenue de la chaise sont vérifiés.

Les analyses métallurgiques et chimiques réalisées révèlent que la qualité de l'acier des boulons est très moyenne : dureté non homogène et teneur en soufre élevée notamment. Une attaque hydrogène est suspectée en raison des possibilités de rétention d'eau et des faciès de rupture de type fragile constatés. Une teneur élevée en soufre est également relevée sur d'autres boulons utilisés sur d'autres appareils autour de la colonne. Cette teneur est indépendante du point de prélèvement par rapport à la cheminée du four voisin de la colonne (fumées du four contenant des dérivés soufrés).

Les inspections réalisées sur la colonne et ses voisines font ressortir plusieurs possibilités : blocage ponctuel de la dilatation de la ligne dans les patins de guidage ou fragilisation du métal sous l'effet de l'élévation de la température de transition des boulons fixant la chaise, augmentant le risque de rupture.

La mauvaise qualité de ces boulons explique leur corrosion ; ils seront remplacés par d'autres de qualité adaptée lors de la remise en état de la chaise. Pour prévenir ce type d'incident, il est utile de programmer un contrôle des supports et de la boulonnerie et de remplacer les composants défectueux.

Accident

Risque d'effondrement dans un chai de stockage de cognac

N° 50966 - 19/01/2018 - FRANCE - 17 - TANZAC .

G46.34 - Commerce de gros de boissons

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50966/>

Une toiture de 250 m² menace de s'effondrer sur un chai de stockage de 400 hl de cognac attenante à une distillerie. L'intégralité du stockage est menacée avec risque d'écoulement à l'extérieur du site malgré la présence de rétentions.

Les pompiers établissent un périmètre de sécurité. Ils coupent les énergies afin de supprimer toute source d'ignition en cas d'épandage d'alcool et établissent 1 lance à mousse en protection. Une entreprise spécialisée est recherchée pour sécuriser la poutre maîtresse de la toiture.

Accident

Explosion suivie d'un incendie dans un carnaval

N° 49489 - 01/04/2017 - FRANCE - 93 - VILLEPINTE .

O84.11 - Administration publique générale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49489/>



Une explosion suivie d'un incendie se produit à l'issue d'un défilé organisé à l'occasion d'un carnaval. Le sinistre survient lorsque des employés municipaux mettent le feu volontairement, après déversement d'une centaine de litres d'essence, à une structure festive constituée de bois, de paille ainsi que d'autres éléments (panneaux de contreplaqué, chaise, volet...). Cette méthode est utilisée lors des carnivals dans la commune depuis 25 ans. Des projections de débris blessent 18 personnes dont 5 gravement.

L'explosion a pu être causée par un dégagement de vapeur d'essence dans l'espace confiné constitué par la structure en bois.

Accident

Feu de bâtiment agricole

N° 43758 - 01/05/2013 - FRANCE - 80 - NEUVILLE-COPPEGUEULE .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43758/>



Alors qu'un agriculteur déplace des bûches de paille, l'un d'entre eux tombe, touche l'échappement du tracteur et s'enflamme à 10 h. Le feu se propage à un bâtiment de 1 200 m² abritant 150 bovins et un autre bâtiment contenant un stock de 300 m² de pneus, du matériel agricole et du fourrage. Le panache de fumée est visible à 15 km. Les pompiers protègent un stock de produits phytosanitaires et une citerne de fioul, ainsi qu'une usine de chaises voisine comportant un important stock de bois. La gendarmerie établit un périmètre de sécurité et interrompt la circulation. Le foyer principal est éteint à 15 h. L'étable est détruite et une soixantaine de bovins périssent.

Accident

Feu dans une fabrique de chaises

N° 19120 - 24/10/2001 - FRANCE - 91 - NEUILLY-EN-MAUGES .

C16.29 - Fabrication d'objets divers en bois - Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19120/>

Un incendie se déclare dans une fabrique de chaises.

Accident

Inondation d'une usine de meubles

N° 48159 - 15/06/2016 - FRANCE - 40 - HAUETMAU .

C31.01 - Fabrication de meubles de bureau - Meuble magasin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48159/>

Vers 18 h, une entreprise soumise à une occupation de 9 000 m² fabriquant des chaises est inondée à la suite de fortes précipitations de pluie et de grêle. L'accumulation de grêlons dans les gouttières a en effet obstrué des chemins d'évacuation, provoquant une infiltration d'eau par la toiture. La majorité des 108 salariés avait évacué l'usine avant l'averse. Les

dommages touchent des machines à souder récentes.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de plastiques.

N° 34343 - 17/03/2008 - FRANCE - 01 - NURIEUX-VOLOGNAT .

C22.2 - Fabrication de produits en plastique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34343/>

Un feu se déclare vers 4h45 dans une usine de fabrication de plastiques. Le feu qui couvre une surface de 3 000 m² au départ, touchant le stockage des matières premières et finies (tables et chaises en plastique), les outils de production ne sont pas touchés ; 2 bâtiments de 10 000 m² chacun sont concernés. L'incendie se propage à 2 entreprises voisines. La presse, le préfet et le maire se rendent sur les lieux. Les 114 pompiers qui interviennent avec 30 engins et 7 lances à débit variable, rencontrent des difficultés d'alimentation en eau. Ils effectuent des mesures de toxicité dans l'atmosphère et dans l'eau qui s'avèrent négatives. Le feu est maîtrisé vers 9 h puis éteint vers 12 h, les déblais sont effectués à l'aide d'une pelleteuse. Vers 17h40, les déblais sont terminés et une surveillance est mise en place pour la nuit suivante. Aucun blessé n'est à déplorer mais 22 employés sont en chômage technique (10 de l'usine de fabrication de plastiques, 12 d'une entreprise voisine). Le feu serait d'origine accidentelle.

Accident

Fuite de fioul.

N° 30172 - 10/06/2005 - FRANCE - 40 - HAGETMAU .

C31.09 - Fabrication d'autres meubles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30172/>



Dans une usine de fabrication de chaises en bois, une fuite se produit vers 4 h sur le flexible alimentant en fioul domestique le brûleur d'une chaudière. Une pompe alimente le circuit fioul de façon continue à partir d'un réservoir enterré, l'excédent revenant au réservoir. L'incident est constaté par l'opérateur lors de la remise en marche de la chaudière après 10 h d'arrêt ; le débit de la fuite, estimé par l'exploitant à 1 l/min, aurait donc conduit, à un rejet maximum de 60 l. Bien que l'essentiel du produit soit retenu dans la cuvette de rétention du local, une partie est projetée au-dessus du muret de rétention et rejoint le réseau pluvial et le LOUTS où une fine couche d'hydrocarbures de quelques m² est constatée. L'exploitant cure le réseau pluvial du site, récupérant 700 l de produit dilué à 90 %, et une société spécialisée dépollue la surface du LOUTS. L'Inspection des installations classées constate les faits et propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant de réaliser une ré-épreuve des réservoirs enterrés. L'expertise du flexible en caoutchouc (1,20 m de long et 6 mm de diamètre) révèle que la tresse métallique extérieure qui le protège a été fissurée, rongée par la corrosion ; selon l'inspecteur des installations classées, ce flexible aurait pu traîner à terre dans l'humidité.

Accident

Incendie volontaire dans une usine d'embouteillage.

N° 21820 - 29/01/2002 - FRANCE - 31 - MÉRIZÉ .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21820/>

Un violent incendie d'origine criminelle ravage l'unité d'embouteillage, les halls de

stockage et les locaux administratifs d'un négociant en vin. Un riverain alerté par une sourde explosion prévient les pompiers. Un chauffeur routier a quant à lui surpris plusieurs personnes qui quittaient précipitamment les lieux à bord de véhicules. Le commando se serait introduit sur le site en pratiquant une brèche dans le grillage avant de s'en prendre à une cuve en inox, de détruire des vannes et de fracturer ensuite la porte du local administratif. Les 60 pompiers maîtrisent le sinistre et sauvent le chai d'élevage. Le feu nourri de palettes, cartons et plastiques, dégage une chaleur importante et déforme la structure métallique du bâtiment. La chaîne d'embouteillage est inutilisable et 5 000 m² de locaux sont dévastés.

Accident

Pollution aquatique

N° 10520 - 19/10/1995 - FRANCE - 33 - PAUILLAC .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10520/>



Un chai qui ne dispose d'aucun dispositif d'assainissement rejette des eaux usées dans le milieu naturel. Le JUILLAC est pollué, une faible mortalité piscicole est constatée. Des prélèvements d'eau sont effectués.

Accident

Incendie dans une coopérative vinicole.

N° 6157 - 14/12/1994 - FRANCE - 17 - SIECQ .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6157/>

Un violent incendie se déclare dans une coopérative vinicole. Le feu détruit un chai d'alcool de 2 000 hl. Des flammes de plus de 20 m de haut embrasent le ciel, des tonneaux explosent. Quatre corps de bâtiments (2 000 m²) sont atteints. L'alerte est déclenchée à 16h30 par l'un des 3 employés. Plus de 50 pompiers sont mobilisés. Du cognac en feu se répand dans les fossés bordant une route et dans la cour d'une maison voisine en menaçant des cuves de fioul et un hangar abritant 250 t de paille. Les flammes sont éteintes avec de la terre et du sable. Des difficultés d'approvisionnement en eau gênent l'intervention. Le feu pourrait avoir pour origine l'explosion d'une ampoule électrique ou un court-circuit.

Accident

Détonation de détonateurs électriques lors d'assemblage.

N° 36800 - 06/02/1992 - FRANCE - 13 - SAINT-MARTIN-DE-CRAU .

C20.51 - Fabrication de produits explosifs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36800/>



Une détonation se produit lors de l'assemblage de détonateurs électriques avec du cordeau détonnant de transmission dans une pile d'explosifs. L'assemblage est effectué sur outillage commandé à distance. L'opérateur procède ensuite à un contrôle visuel de l'ensemble, protégé par un écran frontal. Lorsque il retire sa main de l'ensemble ; une décharge dissipatrice (électricité statique) entre parties métalliques et plastiques du système assemblé provoque l'explosion qui engendre une faible surpression et la projection de petits éclats ; l'opérateur est légèrement blessé aux mains.

L'opérateur portait des chaussures et un bracelet conducteur et était assis sur une chaise dissipatrice. Le poste fait l'objet d'une vérification de résistance qui montre une conception correcte. L'exploitant complétera ces dispositions de protection contre le risque ES par un système d'élimination des charges au niveau de l'ensemble pyrotechnique en cours de fabrication. Les protections individuelles seront complétées par des gants.

Accident

Pollution cours d'eau et des sols.

N° 3250 - 24/04/1991 - FRANCE - 33 - BLAYE .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3250/>



A la suite de la rupture du niveau de contrôle de remplissage d'une cuve de fioul domestique entreposée dans un chai, 50 l d'hydrocarbure s'infiltrent dans le sol, puis dans les fondations pour aller se déverser dans le lit de SAUGERON. 3 écluses sont fermées. 2 barrages fixes et un mobile sont mis en place. La pollution est absorbée par des "plaques buvards" qui seront détruites. Les berges sont légèrement polluées sur 250 m.

Accident

Incendie d'une exploitation viticole.

N° 45336 - 08/06/2014 - FRANCE - 33 - SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS .

A01.21 - Culture de la vigne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45336/>



Un feu se déclare vers 3 h dans le chai d'une exploitation viticole et se propage à des hangars ainsi qu'à l'habitation. Les pompiers éteignent un bâtiment contenant les produits de traitement agricole et éteignent l'incendie vers 6h40 avec 4 lances à eau. Les propriétaires sont relogés dans leur famille et 1 employé est en chômage technique. La production et 500 m² de bâtiment sont détruits. Un impact de foudre pourrait être à l'origine du sinistre.

Accident

Incendie dans un chai d'expédition.

N° 17468 - 19/01/2000 - FRANCE - 33 - LIBOURNE .

G46.34 - Commerce de gros de boissons

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17468/>



Un violent incendie, sans doute d'origine électrique, se déclare dans un chai d'expédition d'une société spécialisée dans la viticulture et le négoce. Les bonbonnes de gaz de 5 chariots élévateurs explosent favorisant la propagation des flammes. L'alarme incendie se déclenche immédiatement permettant de contenir le sinistre dans 1 000 des 30 000 m² de bâtiments. Un millier de caisses (bois et carton) de 12 bouteilles de vins de différents crus est détruit.

Accident

Incendie d'un chai d'alcool.

N° 10130 - 23/11/1996 - FRANCE - 16 - ROUILLAC .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10130/>

Dans une distillerie, un incendie se déclare dans un chai d'alcool. L'installation électrique, coupée et hors service depuis 3 ans, ne serait pas à l'origine du sinistre. Un acte de malveillance est soupçonné.

Accident

Incendie dans un chai.

N° 16451 - 21/12/1991 - FRANCE - 24 - BERGERAC .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16451/>



Dans un chai viticole, un incendie, parti de la zone de stockage des cartons et des étiquettes, se propage aux marchandises à expédier contenues dans des caisses en carton et en bois et détruit 2 000 m² de bâtiments. Selon, les premières constatations, un acte criminel serait à l'origine du sinistre, plusieurs foyers et des traces d'hydrocarbures ayant été retrouvés. Les dommages sont estimés à 3,5 MF.

Accident

Feu de silo de sciures

N° 28714 - 08/12/2004 - FRANCE - 20 - PUYCAMPES-LE-VIEUX .

C31.09 - Fabrication d'autres meubles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28714/>

Dans une usine de fabrication de caisses en bois, un feu se déclare dans un silo de sciures de 6 m³ et se propage au cyclone. Les pompiers refroidissent le silo et les conduites reliées à l'unité de production puis viduent le stockage.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13822 - 23/09/1997 - FRANCE - 33 - SAINT-LAURENT-MEDOC .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13822/>



A la suite du mauvais fonctionnement du système d'assainissement et d'une négligence, de la pulpe et du mou provenant d'un chai polluent La JALLE du NORD. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements sont effectués.

Accident

Incendie dans une exploitation vinicole.

N° 1578 - 10/06/1990 - FRANCE - 33 - LISTRAC-DE-DUREZE .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1578/>



Dans une exploitation vinicole, un incendie criminel se déclare dans un chai ; 22 000 bouteilles sont détruites. Les dommages sont évalués à 1 MF.

Accident

Incendie de bâtiment agricole

N° 49533 - 20/04/2017 - FRANCE - 81 - MONTANS .

A01.21 - Culture de la vigne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49533/>

Vers minuit, un feu se déclare dans un chai de 1 200 m² d'une exploitation viticole. L'incendie se propage à un local de 200 m² attenant. Les pompiers maîtrisent le sinistre et préservent un bâtiment administratif. La récolte 2016 est détruite. Le personnel est en chômage technique.

Selon la presse, le compresseur d'un camion frigorifique pourrait être à l'origine du sinistre.

Accident

Feu de chai de vin.

N° 17727 - 12/05/2000 - FRANCE - 33 - SAINT-ETIENNE-DE-LISSE .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17727/>

Un feu se déclare dans un chai viticole.

Accident

Incendie et explosion dans une distillerie.

N° 4160 - 13/12/1992 - FRANCE - 17 - CHERAC .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4160/>



Un feu se déclare dans un chai de stockage d'une distillerie et se propage à un deuxième chai. Les foudres d'alcool explosent sous l'effet de la chaleur. L'alcool enflammé communique le feu à des serres voisines. Le danger d'extension à une cuve à gaz est important. 2 500 m² de chai et 13 500 hl d'eau de vie pure sont détruits. Les vitres des serres d'un horticulteur voisin volent en éclat. Durant toute la nuit, les 70 pompiers mobilisés parviennent à préserver un 3ème chai et une citerne de gaz. 5 centres de secours sont engagés dans la lutte ; des moyens supplémentaires sont fournis par le département voisin. La nature des bâtiments, leur faible tenue au feu, leur contenu et leur emplacement sur un terrain en pente aggravent les difficultés rencontrées, propres au milieu rural, tels que l'éloignement des points d'eau (1 unique poteau d'incendie à 80 m) et le délai d'acheminement des secours (20 min). La CHARENTE est polluée par l'alcool. Le coût de l'accident s'élève à 145,2 MF.

Accident

Feu de bâtiment agricole vinicole.

N° 31783 - 17/05/2006 - FRANCE - 33 - CISSAC-MEDOC .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31783/>



Un feu se palettes se déclare dans un bâtiment agricole de 1 000 m² à usage de chai

contenant 4 à 5 000 hl de vin en bouteille ainsi que divers matériels de stockage et d'emballage. Le bâtiment est isolé des tiers, un périmètre de sécurité est mis en place et les 44 pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention à l'aide de 7 lances. Deux pompiers sont légèrement blessés, l'un par chute et le second par coup de chaleur. L'un d'eux est conduit à l'hôpital tandis que le second est examiné sur place par un infirmier. Le sinistre entraîne un impact important pour le château, et 6 cuves vides se trouvant à l'extérieur sont endommagées. Aucun chômage technique n'est envisagé.

Accident

Incendie dans une usine d'embouteillage.

N° 27169 - 28/05/2004 - FRANCE - 44 - VALLET .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27169/>

Un feu sur une chaîne d'embouteillage dans un chai de 3 500 m² détruit le quart du bâtiment. Les services d'électricité coupent une ligne de 20 KV privant 3 villages de courant durant 2 h.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13827 - 21/10/1997 - FRANCE - 33 - NEAC .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13827/>



Des matières organiques provenant d'un chai polluent La BARBANNE à la suite de l'inexistence du système d'assainissement. Des prélèvements sont effectués.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13824 - 26/09/1997 - FRANCE - 33 - BOURG .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13824/>



Des matières organiques provenant d'un chai polluent La LIBARDE à la suite de l'absence de système d'assainissement. Des prélèvements sont effectués.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13813 - 09/07/1997 - FRANCE - 33 - CAUDROT .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13813/>



Des matières organiques provenant d'un chai polluent La BEAUPOMME à la suite de l'absence de système d'assainissement. Des prélèvements sont effectués.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13170 - 07/10/1996 - FRANCE - 33 - LUSSAC .

C11.0 - Fabrication de boissons

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13170/>



Des eaux de lavage et de rinçage de cuves provenant d'un chai viticole polluent Le GAUTHIER. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements sont effectués le jour même.

Accident

Pollution du cours d'eau le SIRAN

N° 9119 - 21/10/1995 - FRANCE - 33 - LABARDE .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9119/>



Un effluent agricole d'un chai pollue le ruisseau le SIRAN.

Accident

Pollution aquatique

N° 9127 - 29/09/1995 - FRANCE - 33 - SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9127/>



Des eaux usées, provenant d'un chai particulier, polluent LE CAUSIN (le débit rejeté est de 3 l/s). Cette pollution est due à l'inexistence d'un système d'assainissement.

Accident

Pollution d'un plan d'eau fermé

N° 9229 - 08/04/1995 - FRANCE - 33 - SAINT-EMILION .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9229/>



Un plan d'eau fermé est pollué par des eaux usées (matières organiques) et des produits chimiques (produits phytosanitaires) à la suite des vidanges de cuves d'un chai.

Accident

Incendie d'un chai d'eau de vie

N° 2607 - 15/11/1991 - FRANCE - 16 - TOUZAC .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2607/>

Un feu se déclare dans un chai d'eau de vie d'une capacité de 80 m³. L'incendie détruit 1 m³ d'alcool.

Accident

Incendie dans une distillerie

N° 10637 - 05/07/1997 - FRANCE - 62 - HESDIN .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10637/>



Dans une distillerie, un incendie se déclare sur un chai contenant 30 m³ d'alcool. Les dommages s'élèvent à 2,7 MF.

Accident

Incendie dans un chai.

N° 31811 - 26/05/2006 - FRANCE - 33 - SAINTE-CROIX-DU-MONT .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31811/>

Durant la nuit, un incendie se propage sur 500 m² dans un chai abritant du vin en bouteilles (7 000) et en cuves (500 hl).

Accident

Feu de chai.

N° 24414 - 13/04/2003 - FRANCE - 17 - CHAMPAGNE .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24414/>

Un incendie se déclare dans un chai à usage de stockage de bois.

Accident

Pollution du Bief des CHAISES

N° 9088 - 22/04/1996 - FRANCE - 01 - VAIL-REVERMONT .

C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9088/>



Les effluents d'une laiterie polluent le bief des CHAISES.

Accident

Incendie dans un chai viticole

N° 936 - 07/10/1989 - FRANCE - 16 - CHERVES-RICHEMONT .

C11.04 - Production d'autres boissons fermentées non distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/936/>

Un incendie se déclare dans un chai viticole ; 40 000 l de cognac et de pineau sont détruits. Les dégâts sont estimés à 3 MF.

Accident

Incendie dans un chai viticole

N° 978 - 02/10/1989 - FRANCE - 33 - SAINT-ESTEPHE .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/978/>

Un incendie se déclare dans un chai viticole : 400 barriques de 225 l sont détruites.

Accident

Incendie dans une usine de production de chaises en bois

N° 604 - 20/02/1988 - FRANCE - 64 - GUYENNE .

C31.09 - Fabrication d'autres meubles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/604/>

Un incendie se déclare dans une fabrique de chaises en bois.

Accident

Feu de bâtiment agricole

N° 30410 - 08/08/2005 - FRANCE - 17 - SAINT-MARTIAL-SUR-NE .

C11.02 - Production de vin (de raisin)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30410/>

Un feu se déclare dans un bâtiment agricole attenant à une habitation et un à bâtiment à usage de chai. Après concertation avec le propriétaire, 200 hl d'alcool ont brûlé et 200 hl ont été protégé.

Accident

Propagation du feu lors de l'incinération de déchets sur un parking

N° 5468 - 26/05/1994 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5468/>



L'incinération de déchets sur le parking d'une entreprise de transport, est ravivée par un vent violent et se communique à un stock de palettes et de chaises en plastique. Les flammes produisent une épaisse fumée visible à plusieurs kilomètres. Un des sapeurs pompiers est brûlé au cours de l'intervention malgré l'utilisation de combinaisons en amiante. Les dégâts sont estimés à 40 000 F.

Accident

Incendie dans un bâtiment agricole

N° 3859 - 14/09/1992 - FRANCE - 47 - POUDENAS .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3859/>

Un incendie, d'origine indéterminée, se déclare dans un bâtiment d'exploitation agricole. Un chai, du foin et divers matériels agricoles stockés dans le hangar sont détruits.

Accident

Incendie dans une usine de production de sièges

N° 3266 - 28/04/1991 - FRANCE - 88 - LIEZOL-LE-GRAND .

C31.09 - Fabrication d'autres meubles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3266/>

Un incendie se déclare dans un dépôt de bois situé à l'extérieur d'une entreprise de fabrication de chaises. Les flammes atteignent plusieurs m de haut. La façade en tôle et une partie du toit sont endommagées, et 100 m³ de "carrelets" sont détruites. Les dégâts sont évalués à 300 000 F.

Synthèse - 02/08/2013

Accidentologie relative aux dépôts de bois sec ou matériaux combustibles analogues (rubrique 1532)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidentologie-relative-aux-depots-de-bois-sec-ou-materiaux-combustibles-analogues-rubrique-1532/>

Entre 1992 et 2011, la base ARIA recense 24 événements impliquant des stockages ou des dépôts de bois (cf. liste jointe). Le bois est généralement stocké sous forme de grumes (ou rondins) provenant directement de la forêt ou bien sous forme de copeaux en tant que sous-produits d'autres industries du bois (scieries ou usines de contre-plaqué). Les autres types de stockages de bois concernent des palettes, des meubles ou des poutres.

Date de publication : janvier 2012.

- [Accidentologie relative aux dépôts de bois sec ou matériaux combustibles analogues \(SY_stockage-bois_1532_vfinale.pdf\)](#)

Synthèse - 28/07/2015

Accidentologie des installations de stockage et de dépotage d'ammoniac sous pression

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/reponses-aux-questions-des-dreal/accidentologie-des-installations-de-stockage-et-de-depotage-dammoniac-sous-pression/>

Cette synthèse concerne l'accidentologie des installations de stockage et de dépotage d'ammoniac sous pression. Sur la base d'accidents illustratifs, elle propose des enseignements sur les risques liés à la manipulation de l'ammoniac, substance toxique, corrosive et explosible. La nature des phénomènes dangereux rencontrés et les conséquences observées sont détaillées. Les causes des événements associés aux configurations suivantes sont détaillées : Accidents survenus lors d'un dépotage Accidents liés à l'acheminement et à la gestion des capacités de transport Accidents survenus sur des stockages en fonctionnement courant Accidents survenus lors d'intervention sur des stockages

- [Accidentologie des installations de stockage et de dépotage d'ammoniac sous pression \(ED12519_Acdts_stockage-depotage_NH3.pdf\)](#)

Synthèse - 02/08/2013

Accidentologie relative au travail du bois (rubrique 2410)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidentologie-relative-au-travail-du-bois-liste-daccidents-recensees/>

La base de données ARIA recense au 08/01/2013 1462 événements français survenus entre

le 20/10/1982 et le 31/12/2012, dans des établissements susceptibles de relever de la rubrique 2410 « Ateliers de travail du bois ». Une sélection de 126 événements illustratifs est jointe en annexe. Les principaux enseignements relatifs aux difficultés d'intervention des secours, les circonstances et les causes des incendies, explosions ou rejets de matières sont principalement issus de cette sélection. Les installations manipulant des produits de conservation ou de traitement du bois relevant de la rubrique 2415 sont exclues de l'analyse.

- [Accidentologie relative au travail du bois \(Accidentologie-2410-transfo-bois-oct2010.pdf\)](#)
 - [Liste d'accidents récents \(liste_2410_rex.pdf\)](#)
-

Synthèse - 02/08/2013

Accidentologie impliquant la préparation / conservation de produits d'origine végétale ou animale (rubriques 2220 et 2221)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidentologie-impliquant-la-preparation-conservation-de-produits-d'origine-vegetale-ou-animale-rubriques-2220-et-2221/>

Cette synthèse a été établie à partir d'une sélection d'accidents français ou étrangers impliquant ou susceptibles d'avoir impliqué la préparation ou la conservation de produits d'origine :

- végétale (rubrique 2220 de la nomenclature des installations classées) ;
- animale (rubrique 2221 de la nomenclature des installations classées).

Elle présente les secteurs d'activités concernés, les typologies des événements, ainsi que les conséquences et causes des accidents. Date de publication : avril 2010

- [Accidentologie impliquant la préparation / conservation de produits d'origine végétale ou animale \(csic_rub2220-2221_fin.pdf\)](#)
-